

Le 20 septembre 2011



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

**Lettre de soutien
à Monsieur Maurice Boisart
Maire de Cousolre**

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes-sur-Helpe
Bailly-lez-Cambrai
Beaucourt
Bouchain
Dumont-sur-Helpe
Dumont
Fleury
Fourmies
Fourmies-Waudraumont
Hautmont
Rambouillet
Saint-Aubin
Saint-Hilaire-sur-Helpe
Sembremes
Sembusieux
Thiérain-en-Thiérain

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnelles
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Carmiches
Ercey-sur-Helpe
Floyon
Grand-Foyt
Haut-Lieu
Larouillez
Marbaix
Petit-Foyt
Ransars
Saints du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Bousières-sur-Sambre
Éclaires
Hautmont
Limoné-Fontaine
Neuf-Mesnil
Saint-Remy-du-Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Crox-Catusau
Fontaine-au-Bois
Forest-en-Cambrésis
Landrecies
Le-Favril
Marolles
Preux-au-Bois
Pronches
Robersart

Canton de Solre le Château

Aibes
Beauneux
Bereilles
Bousignies-sur-Roc
Chassees
Clairfayts
Cousolre
Dimechoux
Dimont
Éciles
Hastrud
Lac-Fontaine
Liesies
Sars-Poteries
Solre-le-Château
Soiries

Canton de Trélon

Anor
Baives
Epe-Sauvage
Féron
Fourmies
Grageon
Houster-en-Fagne
Ohain
Trélon
Wailers-en-Fagne
Wignehies
Willies

Madame, Monsieur,

Je viens par la présente apporter mon soutien et exprimer ma solidarité envers Monsieur Maurice Boisart, Maire de Cousolre, qui comparaitra le 4 octobre prochain devant le Tribunal correctionnel d'Avesnes-sur-Helpe.

Monsieur Boisart est accusé d'avoir, dans le cadre de ses fonctions d'élu, giflé un jeune homme qui l'insultait et le menaçait de mort après qu'il ait été surpris escaladant la clôture d'un bâtiment public.

En ma qualité d'élu, maire de la commune d'Anor durant 18 ans, je souhaite témoigner des difficultés croissantes et de la complexité du rôle de l'élu face aux dérives et aux dérapages de certains, jeunes ou vieux, qui ne respectent plus rien.

Certes, le geste de Maurice Boisart est regrettable. Je pense d'ailleurs que l'intéressé le regrette à tel point que son remord s'exprime physiquement au travers du blanchiment inopiné de ses cheveux.

Cependant, ce geste n'en reste pas moins la réaction adaptée et proportionnée d'un Homme confronté à une agression inadmissible, ainsi qu'à la négation de son autorité de Maire.

Tout en respectant l'indépendance de la Justice et le principe de séparation des pouvoirs, je souhaite que le tribunal, lorsqu'il examinera cette affaire, prenne en considération le signal néfaste qu'une condamnation de Maurice Boisart enverrait à l'ensemble de la Société, et notamment aux personnes tentées par l'escalade de la violence.

Nous tous, élus, éducateurs, policiers, juges, devons pouvoir continuer à exercer dans la sérénité nos fonctions de garants de l'ordre public, tout autant que celles de représentants de la collectivité.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma démarche, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PÉRAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Pour me contacter

◀ Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
✉ www.perat.fr ◀ contact-depute@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP